



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décarbonation de l'industrie

17 mars 2022

Assurer une relance durable de l'industrie

Un des enjeux majeurs de la relance de l'économie française est d'accompagner la transition écologique de notre industrie, pour répondre aux défis environnementaux et climatiques. En réduisant notre dépendance aux intrants fossiles, et en améliorant la performance énergétique des activités de production en France, ces actions au service de notre ambition climatique sont un levier de compétitivité et de résilience du tissu industriel français.

Dans le cadre de France Relance, l'Etat mobilise ainsi 1,2 milliard d'euros pour soutenir et accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel, en créant de nouveaux dispositifs de soutien renforçant des dispositifs déjà existants, comme les fonds chaleur opéré par l'Agence de la transition écologique, l'ADEME.

47 nouveaux lauréats des appels à projets pour la décarbonation de l'industrie et pour la production de chaleur biomasse sont annoncés ce jour.

Les chiffres clés des appels à projets en soutien à la décarbonation de l'industrie :

372

candidatures reçues

185

lauréats au total

47

nouveaux projets lauréats

1,0 Mrd€

d'aides de l'Etat au total

2,6 Mrd€

d'investissements
industriels au total

3,6 MtCO₂eq

évités par an

[Les dispositifs de soutien à la décarbonation de l'industrie](#)

Plusieurs dispositifs de soutien ouverts aux entreprises industrielles de toutes tailles ont été mis en place dès septembre 2020 sur deux grandes thématiques.

Efficacité énergétique et décarbonation des procédés

Deux dispositifs au service de l'efficacité énergétique et de la décarbonation des procédés ont été mis en place :

- Un appel à projets de France Relance, opéré par l'ADEME, visant à soutenir l'**investissement** dans des projets d'envergure en faveur de l'efficacité énergétique et de la décarbonation des procédés de l'industrie française. **23 nouveaux lauréats** sont annoncés ce jour et viennent s'ajouter aux lauréats annoncés en 2020 et 2021.
- Un guichet de soutien à l'**investissement** dans l'efficacité énergétique, opéré par l'Agence de services et de paiement (ASP) et lancé le 10 novembre 2020 dans le

cadre de France Relance, qui vise des projets standards et présentant un coût d'investissement inférieur à 3 millions d'euros¹.

Chaleur biomasse

Le principe d'un appel à projets pour la production de chaleur à partir de biomasse pour un usage industriel d'envergure, apportant une **aide au fonctionnement** en plus d'éventuelles **aides à l'investissement**², constitue un apport de France Relance. Le fonds décarbonation vient compléter les aides du fonds chaleur au service de l'industrie pour augmenter d'autant le nombre de projets de **nouvelles installations biomasse ou de conversion de chaudières existantes**, utilisant des combustibles fossiles, à la biomasse. **24 nouveaux lauréats** sont annoncés ce jour et viennent s'ajouter aux lauréats annoncés en 2020 et 2021.

En complément de ce soutien aux grandes installations, des projets d'installations biomasse dont la production thermique est inférieure 12 000 MWh/an, peuvent être soutenus par d'autres dispositifs existants (Fonds Chaleur³, Tremplin⁴) également opérés par l'ADEME.

A l'heure où notre pays fait face à un enjeu majeur d'approvisionnement gazier, face à la situation exceptionnelle de tensions sur les matières premières énergétiques, la mise en œuvre des premières actions « décarbonation » de France 2030 sera accélérée, prolongeant l'effort de la relance. Prenant le relai du guichet décarbonation, **un nouvel appel à projets (AAP) sera lancé d'ici début avril pour soutenir des projets industriels de transition énergétique, contribuant à sortir de la dépendance européenne au gaz russe, et pouvant être mis en œuvre à l'hiver 2022/2023, avec une enveloppe dédiée de 150M€.** Parallèlement, la consultation publique en cours permettra de tirer tout le retour d'expériences de France Relance afin de poursuivre dans les prochains mois les efforts de décarbonation dans le cadre de France 2030.

¹ Voir la page dédiée sur le site de l'ASP :

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>

² Mécanisme en cours de notification auprès de la Commission européenne.

³ Voir la page dédiée sur le site de l'ADEME :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/installation-production-chaleur-biomasse-bois>

⁴ Voir la page dédiée sur le site de l'ADEME :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

Soutien à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la décarbonation des procédés :

23 lauréats supplémentaires

23 nouveaux lauréats qui s'ajoutent aux lauréats annoncés en 2020 et 2021

Cet appel à projets vise à soutenir l'investissement dans des projets d'envergure de réduction des consommations d'énergie et la décarbonation des procédés. Trois relèves ont eu lieu, clôturées respectivement en octobre 2020, mai 2021 et octobre 2021 (avec un élargissement à la décarbonation des procédés à partir de la deuxième relève), avec au total 240 dossiers déposés.

Les 17 décembre 2020, 11 mars 2021, 27 juillet 2021 et 15 novembre 2021, **75 projets lauréats ont été annoncés**⁵. Ils représentent un investissement total de 1,2 milliard d'euros à l'échelle nationale et bénéficient d'une aide totale de 256 millions d'euros d'aide à l'investissement de France Relance pour l'industrie.

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, annoncent ce jour **23 projets lauréats supplémentaires**. Ces projets représentent un **investissement supplémentaire de 353 millions d'euros** et bénéficieront de **73 millions d'euros d'aide à l'investissement** du fonds décarbonation pour l'industrie. La mise en œuvre de ces nouveaux projets permettra ainsi une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre de **0,565 MtCO_{2eq}/an, soit 20,1%** en moyenne des émissions des sites concernés à iso-production.

Cette cible de réduction, renseignée par les entreprises, a été expertisée par l'ADEME projet par projet. Il convient en outre de noter que le versement de l'aide est conditionné à la performance effective de l'installation en termes de réduction des émissions de CO_{2eq}.

Au total, sur l'ensemble des projets soutenus depuis fin 2020, l'investissement permis par le dispositif sera donc de **1,57 milliards d'euros** à l'échelle nationale et les projets lauréats, dans leur ensemble, bénéficieront d'un soutien de **322 millions d'euros d'aide à l'investissement** du fonds décarbonation de l'industrie.

La mise en œuvre de ces projets soutenus par France Relance permettra sur chaque site de réduire en moyenne les émissions de gaz à effet de serre de 17,1% à iso-production. Cela représente une réduction totale des émissions de 2,1 MtCO_{2eq}/an. L'efficacité de l'aide publique est l'un des points forts de ce dispositif, avec un appui de l'ordre de 8 euros par tonne de CO₂ évitée sur 20 ans.

⁵ Voir les dossiers et les communiqués de presse du 17 décembre 2020, du 11 mars, du 27 juillet et du 15 novembre 2021 :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/france-relance-16-premiers-laureats-pour-la-decarbonation-de-l-industrie>

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/france-relance-de-nouveaux-laureats-pour-la-decarbonation-de-l-industrie>

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/la-decarbonation-de-l-industrie/france-relance-nouveaux-projets-laureats>

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/20211115_DP_decarbonation_industrie.pdf

Soutien à la production de chaleur issue de biomasse :

24 lauréats supplémentaires

24 nouveaux lauréats qui s'ajoutent aux lauréats annoncés en 2020-2021

Dans le cadre de France Relance, cet appel à projets vise à soutenir l'investissement et le fonctionnement d'unités de production de chaleur industrielle à partir de biomasse. Trois relèves ont eu lieu, avec des clôtures en octobre 2020, mai 2021 et octobre 2021. Il concernait à la fois des projets d'installation de nouveaux équipements ainsi que la conversion à la biomasse d'installations existantes qui utilisent des combustibles fossiles.

Entre mars et novembre 2021 ont été annoncés **66 premiers lauréats**. Dans la continuité de cette action, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, annoncent ce jour **24 lauréats supplémentaires**, issus de la dernière relève.

Ces 24 projets représentent **390 millions d'euros d'investissements industriels à l'échelle nationale**. Ils bénéficieront d'une **aide à l'investissement de 160 millions d'euros** ainsi que **d'une aide au fonctionnement⁶ versée sur 15 ans** mobilisant un budget de **28 millions d'euros**. La concrétisation de ces projets permettra une réduction prévisionnelle des émissions de gaz à effet de serre de près de **486 000 tonnes de CO_{2eq}** par an.

Au total, les 90 projets soutenus depuis le lancement de ce dispositif correspondent à un investissement de **1,04 milliard d'euros d'investissements industriels à l'échelle nationale**. Ils bénéficieront d'une aide totale de **394 millions d'euros d'aide à l'investissement des fonds chaleur et fonds décarbonation** ainsi qu'un budget de **296 millions d'euros d'aide au fonctionnement du fonds décarbonation de l'industrie**.

La mise en œuvre de ces projets soutenus par « France Relance » permettra d'éviter plus de 1,59 MtCO_{2eq}/an d'émissions de gaz à effet de serre dues à la combustion d'énergie fossile.

L'ADEME a expertisé pour chaque projet la production prévisionnelle de chaleur renouvelable à partir de biomasse. Il convient de noter que le versement de l'aide est conditionné à une production effective de chaleur à partir de biomasse.

⁶ L'octroi définitif de l'aide est conditionné à la validation par la Commission européenne du mécanisme d'aide au fonctionnement en cours de notification.

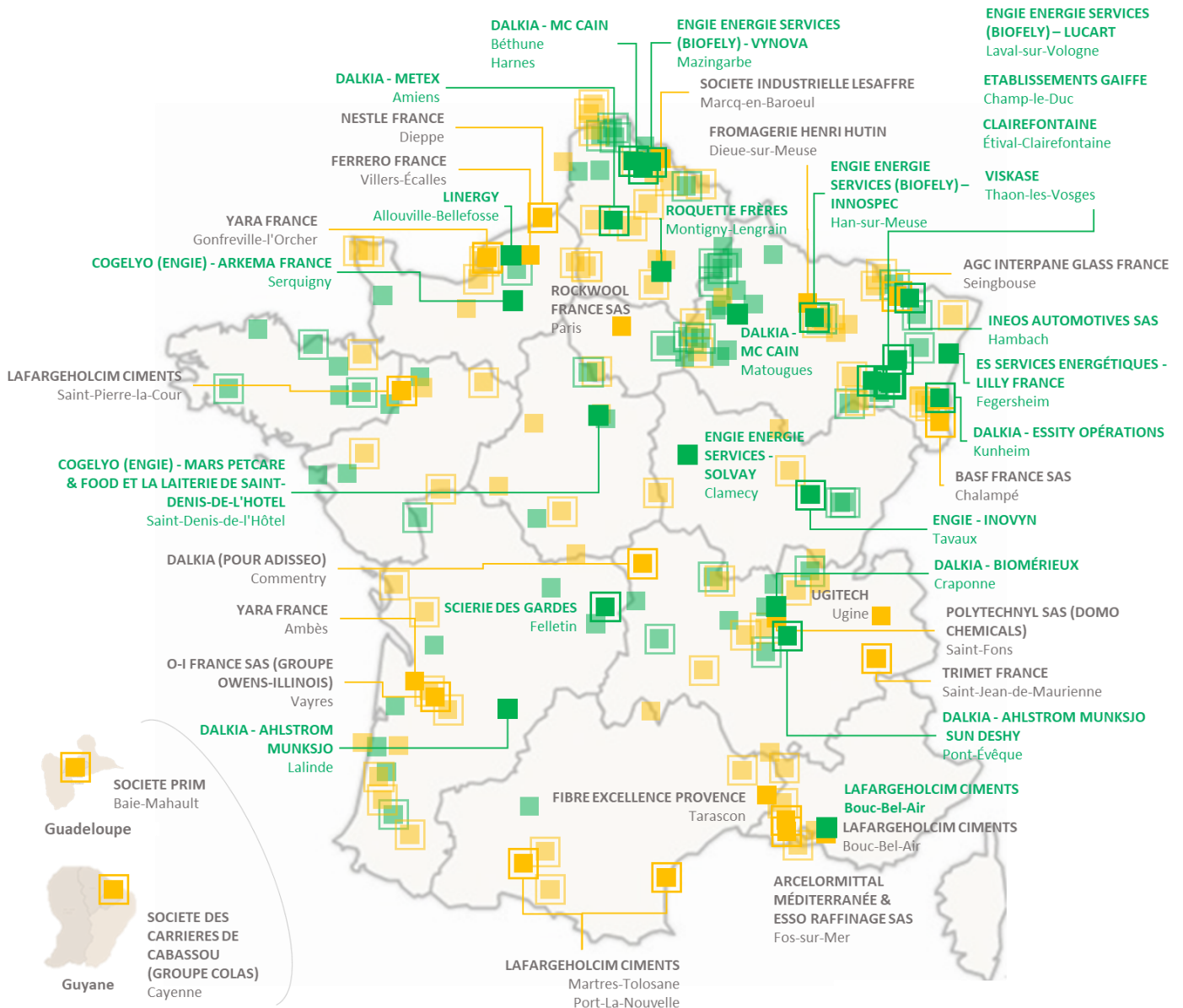


GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



47 nouveaux projets décarbonation lauréats dont 28 dans les Territoires d'industrie



Légende

■ Projets lauréats Chaleur Biomasse (24)

■ Projets lauréats Efficacité Énergétique et décarbonation des procédés (23)

■ Anciennes vagues Chaleur Biomasse (66)

■ Anciennes vagues Efficacité Énergétique et décarbonation des procédés (75)

■ Projets localisés dans des territoires d'industrie

Présentation des lauréats « Efficacité énergétique et décarbonation des procédés et des utilités »

Porteur du projet (secteur)	Objet du projet	Site d'implantation	Gains GES (réduction des émissions GES du site)
AGC Interpane Glass France (Construction – Verre)	Mise en place d'un dispositif de fusion électrique, augmentation de la capacité d'accueil calcin	Seingbouse (57) – Grand Est	6 577 t CO2/an (-5,3%)
ArcelorMittal Méditerranée (Mines et métallurgie – Sidérurgie)	Injection de gaz naturel dans la partie basse de hauts-fourneaux, en remplacement du charbon et du coke	Fos-sur-Mer (13) – Provence-Alpes-Côte d'Azur	133 324 t CO2/an (-2,0%)
BASF France SAS (Chimie et matériaux)	Installation d'une nouvelle unité de production d'HMD (hexaméthylène diamine)	Chalampe (68) – Grand Est	18 709 t CO2/an (-29,5%)
Dalkia (pour Adisseo) (Agroalimentaire – Production de méthionine)	Réutilisation de la chaleur issue des condensats, buées et réseau de refroidissement	Commentry (03) – Auvergne-Rhône-Alpes	4 737 t CO2/an (-9,3%)
ESSO Raffinage SAS (Raffinage et pétrochimie)	Remplacement d'un stripper par une tour de fractionnement, ne consommant pas de vapeur	Fos-sur-Mer (13) – Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 829 t CO2/an (-1,3%)

FERRERO France <i>(Agroalimentaire – Chocolat)</i>	Remplacement de chaudières gaz par une autre plus efficace et par des chaudières électriques, installation d'une pompe à chaleur, remplacement de deux refroidisseurs et changement de fluides frigorigènes	Villers-Ecalles (76) – Normandie	2 457 t CO2/an (-37,4%)
Fibre Excellence Provence <i>(Bois – Papier)</i>	Installation d'une nouvelle unité d'évaporation, avec 7 effets et une colonne de <i>stripping</i> intégrée	Tarascon (13) – Provence-Alpes-Côte d'Azur	35 019 t CO2/an (-53,9%)
Fromagerie Henri Hutin <i>(Agroalimentaire – Fromage)</i>	Remplacement d'un évaporateur, important consommateur de gaz, par un procédé mêlant nanofiltration, osmose inverse et diafiltration	Dieuse-sur-Meuse (55) – Grand Est	1 584 t CO2/an (-26,4%)
LafargeHolcim Ciments <i>(Construction – Ciment)</i>	Remplacement de clinker par des argiles calcinées	Bouc-Bel-Air (13) – Provence-Alpes-Côte d'Azur	32 400 t CO2/an (-8,5%)
LafargeHolcim Ciments <i>(Construction – Ciment)</i>	Installation d'un nouvel atelier de broyage séparé du filler calcaire, pour augmenter la finesse du clinker et réduire son taux d'incorporation dans les ciments	Port-la-Nouvelle (11) – Occitanie	19 511 t CO2/an (-5,2%)
LafargeHolcim Ciments <i>(Construction – Ciment)</i>	Installation d'un nouvel atelier de broyage séparé du filler calcaire	Martres-Tolosane (31) – Occitanie	83 377 t CO2/an (-14,5%)

LafargeHolcim Ciments <i>(Construction – Ciment)</i>	Installation d'un calcinateur alimenté en biomasse pour la production d'argiles calcinées à incorporer dans les ciments, afin de réduire leur taux de clinker	Saint-Pierre-la-Cour (53) – Pays de la Loire	52 956 t CO2/an (-6,3%)
NESTLE France <i>(Agroalimentaire – Thé et café)</i>	Remplacement de deux évaporateurs par des recompressions mécaniques de vapeur	Dieppe (76) – Normandie	5 485 t CO2/an (-23,8%)
O-I FRANCE SAS (groupe Owens-Illinois) <i>(Construction – Verre)</i>	Remplacement d'un four fioul/gaz par un nouveau four à oxy-combustion gaz/oxygène	Vayres (33) – Nouvelle-Aquitaine	4 957 t CO2/an (-6,6%)
POLYTECHNYL SAS (groupe DOMO Chemicals) <i>(Chimie et matériaux)</i>	Installation d'un présalificateur afin d'augmenter la concentration de sel Nylon en amont, pour limiter la consommation d'énergie lors de l'étape d'évaporation en aval	Saint-Fons (69) – Auvergne-Rhône-Alpes	3 844 t CO2/an (-4,7%)
ROCKWOOL France SAS <i>(Construction – Laine de roche)</i>	Construction d'une usine de production de laine de roche	Paris (75)	40 516 t CO2/an (-53,7%)
Société des carrières de Cabassou (groupe Colas) <i>(Mines et métallurgie – Carrière)</i>	Relocalisation des équipements de traitement des matériaux, installation de convoyeurs électriques en remplacement d'équipements mobiles, installation d'un nouvel équipement de concassage des	Cayenne (973) – Guyane	381 t CO2/an (-37%)

matériaux plus performant

Société industrielle Lesaffre (Agroalimentaire – Levure)	Récupération de la chaleur produite par les levures et rehaussement en température par une pompe à chaleur, installation d'une compression mécanique de vapeur sur évaporateurs	Marcq-en-Barœul (59) – Hauts-de-France	24 416 t CO2/an (-49,4%)
Société PRIM (Chimie et Matériaux – Imprimerie)	Investissement dans une presse <i>offset</i> automatisée nouvelle génération, plus performante	Baie-Mahault (971) – Guadeloupe	75 t CO2/an (-4,4%)
TRIMET France (Mines et métallurgie – Aluminium)	Réduction de la perturbation magnétique dans les cuves d'électrolyse, pour des gains en énergie et en émissions de CO2	Saint-Jean-de-Maurienne (73) – Auvergne-Rhône-Alpes	15 730 t CO2/an (-4,1%)
UGITECH (Mines et métallurgie – Sidérurgie)	Electrification d'une partie du four de préchauffage situé au niveau du laminoir	Ugine (73) – Auvergne-Rhône-Alpes	7 417 t CO2/an (-9,7%)
YARA France (Chimie et matériaux – Produits azotés et engrais)	Réduction des émissions de N2O grâce à l'installation d'un réacteur présentant un meilleur dispositif catalytique	Ambes (33) – Nouvelle-Aquitaine	46 271 t CO2/an (-76,9%)
YARA France (Chimie et matériaux – Produits azotés et engrais)	Raccordement au réseau 90kV de RTE, pour diminuer la consommation de vapeur du turboalternateur	Gonfreville-l'Orcher (76) – Normandie	15 577 t CO2/an (-2,2%)

Présentation des lauréats « Chaleur Biomasse »

Porteur du projet <i>(secteur)</i>	Objet du projet	Site d'implantation	Gains GES
Clairefontaine <i>(Papiers et cartons)</i>	Installation biomasse de 20 MW sur le site des Papeteries de Clairefontaine (substitution au gaz)	Etival-Clairefontaine (88) – Grand Est	36 652 t CO2/an
Cogelyo (Engie) – Arkema France <i>(Chimie)</i>	Installation biomasse de 5 MW sur le site d'Arkema (substitution au gaz)	Serquigny (27) – Normandie	7 422 t CO2/an
Cogelyo (Engie) – Mars Petcare & Food et La Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel	Installation biomasse mutualisée de 20 MW sur les sites de Mars Petcase & Food France et de la	Saint-Denis-de-l'Hôtel (45) – Centre-Val de Loire	29 729 t CO2/an

<i>(Agroalimentaire – Nutrition animale)</i>	Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel (substitution au gaz)		
Dalkia – Ahlstrom Munksjo <i>(Papiers et cartons)</i>	Installation biomasse de 18 MW sur le site d'Ahlstrom-Munksjo de La Gère (substitution au gaz)	Pont-Evêque (38) – Auvergne-Rhône-Alpes	28 050 t CO2/an
Dalkia – Ahlstrom Munksjo <i>(Papiers et cartons)</i>	Installation biomasse de 22,5 MW sur le site d'Ahlstrom-Munksjo (substitution au gaz)	Lalinde (24) – Nouvelle-Aquitaine	31 000 t CO2/an
Dalkia – Biomérieux <i>(Industrie pharmaceutique)</i>	Installation biomasse de 2 MW sur le site de Biomérieux (substitution au gaz)	Craponne (69) – Auvergne-Rhône-Alpes	2 519 t CO2/an
Dalkia – Essity Opérations <i>(Papiers et cartons)</i>	Installation biomasse de 6 MW sur le site d'Essity (substitution au gaz)	Kunheim (68) – Grand Est	9 825 t CO2/an
Dalkia – Mc Cain <i>(Agroalimentaire)</i>	Installation biomasse de 9 MW sur le site de Mc Cain (substitution au gaz)	Béthune (62) – Hauts-de-France	13 989 t CO2/an
Dalkia – Mc Cain <i>(Agroalimentaire)</i>	Installation biomasse de 13 MW sur le site de Mc Cain (substitution au gaz)	Matougues (51) – Grand-Est	18 363 t CO2/an
Dalkia – Mc Cain Alimentaire <i>(Agroalimentaire)</i>	Installation biomasse de 9 MW sur le site de Mc Cain (substitution au gaz)	Harnes (62) – Hauts-de-France	11 825 t CO2/an
Dalkia – METEX <i>(Industrie pharmaceutique)</i>	Installation biomasse de 27 MW sur le site Metex Noovistago (substitution au gaz)	Amiens (80) – Hauts-de-France	45 231 t CO2/an
ENGIE – Inovyn <i>(Chimie)</i>	Installation biomasse de 40 MW sur le site d'Inovyn (substitution au gaz)	Tavaux (39) – Bourgogne-Franche-Comté	66 406 t CO2/an

Engie Energie Services – Solvay <i>(Chimie)</i>	Installation biomasse de 4,7 MW sur le site de Solvay (substitution au gaz)	Clamecy (58) – Bourgogne-Franche-Comté	6 348 t CO2/an
Engie energie Services (Biofely) – Innospec <i>(Chimie)</i>	Installation biomasse de 6,5 MW sur le site d’Innospec à Han-sur-Meuse (substitution au gaz)	Han-sur-Meuse (55) – Grand Est	9 427 t CO2/an
Engie energie Services (Biofely) – Lucart <i>(Papiers et cartons)</i>	Installation biomasse de 7,8 MW sur le site de Lucart à Laval-sur-Vologne (substitution au gaz)	Laval-sur-Vologne (88) – Grand Est	12 550 t CO2/an
Engie energie Services (Biofely) – Vynova <i>(Chimie)</i>	Installation biomasse de 14,4 MW sur le site de Vynova (substitution au gaz)	Mazingarbe (62) – Hauts-de-France	18 125 t CO2/an
Es Services Energétiques – Lilly France <i>(Industrie pharmaceutique)</i>	Installation biomasse de 5,4 MW sur le site de Lilly (substitution au gaz)	Fegersheim (67) – Grand Est	5 818 t CO2/an
Etablissements Gaiffe <i>(Bois)</i>	Installation biomasse de 7,5 MW sur le site de Gaiffe (substitution au fioul)	Champ-le-Duc (88) – Grand Est	17 529 t CO2/an
Ineos automobiles SAS <i>(Automobile)</i>	Installation biomasse de 2*4,2 MW sur le site d’Ineos à Hambach (substitution au gaz)	Hambach (57) – Grand Est	8 794 t CO2/an
Lafarge Holcim Ciments <i>(Construction – Ciment)</i>	Adaptation du four pour l’injection de biomasse sur le site de La Malle (substitution au coke de pétrole)	Bouc-Bel-Air (13) - Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 576 t CO2/an
Linergy <i>(Bois)</i>	Installation biomasse de 48 MW sur le site de Linex Panneaux Sas (substitution au gaz)	Allouville-Bellefosse (76) – Normandie	70 977 t CO2/an

Roquette Frères <i>(Agroalimentaire)</i>	Installation biomasse de 13 MW sur le site de Roquette Frères (substitution au gaz)	Montigny-Lengrain (02) – Hauts-de-France	14 160 t CO2/an
Scierie des Gardes <i>(Bois)</i>	Installation biomasse de 4 MW sur le site de la scierie des Gardes (substitution au fioul)	Felletin (23) – Nouvelle-Aquitaine	9 671 t CO2/an
Viskase <i>(Agroalimentaire)</i>	Installation biomasse de 6,6 MW sur le site de Viskase (substitution au gaz)	Thaon-les-Vosges (88) – Grand Est	8 813 t CO2/an

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Barbara Pompili - secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Bruno Le Maire - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher - presse@industrie.gouv.fr